

VOLUME XXIV — No 12

Organe officiel de la C. T. C. C. — Montréal

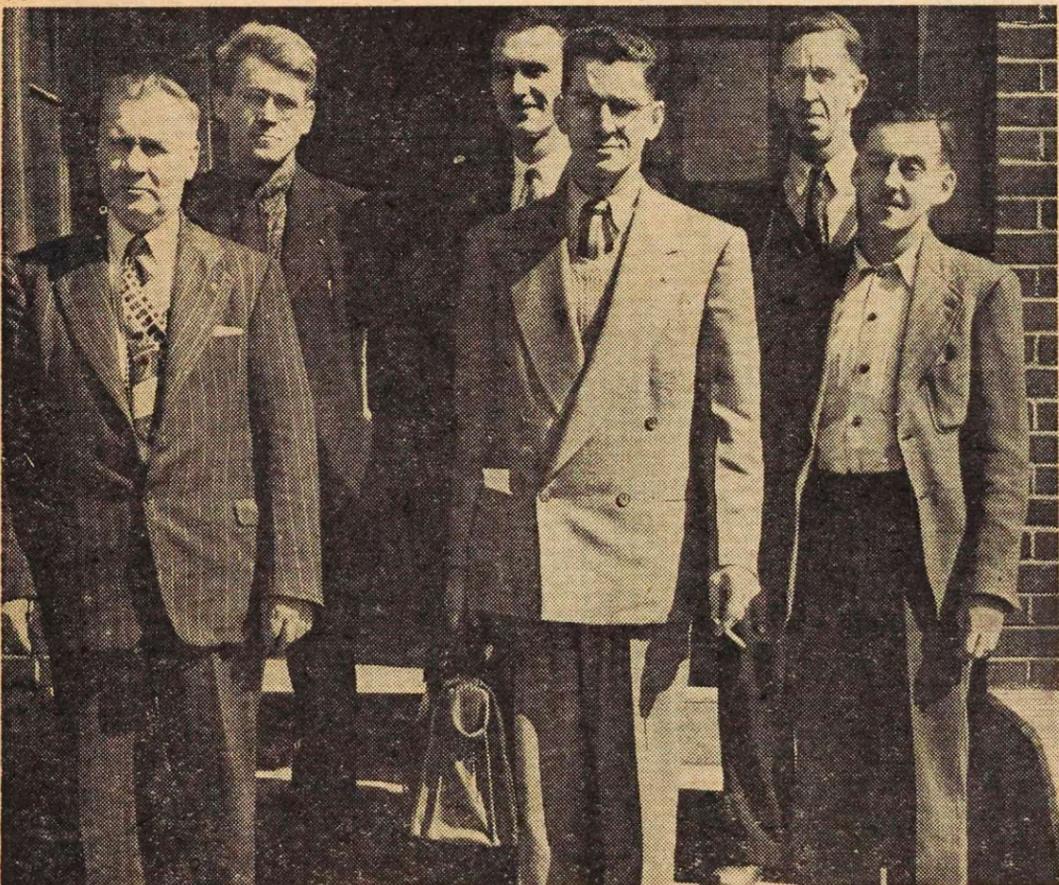
DECEMBRE 1948

## **Aux chantiers maritimes de Sorel et Lauzon**

# **LA FIN DU CHÔMAGE D'ICI PEU**

### **M. Picard, président de la C.T.C.C. fait des démarches spéciales à Ottawa**

LES OUVRIERS DE SHAWINIGAN DANS L'ATTENTE



Nous voyons ci-dessus un groupe d'officiers des Syndicats de La Mauricie, en compagnie de leur chef, le confrère Sénécal. L'on sait que 5 tribunaux d'arbitrage rendront prochainement leur décision relative aux revendications unanimes de 6.000 ouvriers, qui réclament une augmentation de salaires de .15 cents l'heure. QUE LEUR RESERVE L'AVENIR!...

### **LE GOUVERNEMENT LUI PROMET D'AMÉLIORER LA SITUATION. — M. COURNOYER L'ACCOMPAGNAIT**

Les chantiers maritimes de Sorel connaîtront prochainement un regain d'activités et les ouvriers intéressés seront sans doute heureux d'apprendre cette excellente nouvelle. Le député fédéral de Richelieu-Verchères, Me Gérard Cournoyer, s'est rendu à Ottawa, où, accompagné du Président de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, il a une importante entrevue avec l'honorable Brooke Claxton, Ministre de la Défense Nationale.

Cette entrevue faisait suite à une résolution passée à Sorel par les 1800 ouvriers des chantiers maritimes actuellement en chômage à cause du manque d'ouvrage. M. René Harmegnies, directeur de l'organisation de la C.T.C.C., actuellement à Sorel pour organiser les employés des chantiers maritimes, avait convoqué une réunion spéciale de tous les intéressés pour étudier avec eux cette grave question.

Dans une énergique résolution les ouvriers concernés avaient déclaré que les travailleurs de Sorel ne pouvaient faire face à leurs obligations familiales, sociales ou autres avec l'unique moyen de leur prestation d'Assurance-chômage et que cela créait une situation lamentable et dangereuse en ce qui a trait à la paix sociale: **IL A ETE PROPOSE et RESOLU A L'UNANIMITE** que cette assemblée extraordinaire et statuée par les signataires, demanderait aux gouvernements fédéral et provincial que des travaux publics, soient accordés à la population ouvrière de Sorel dans le plus bref délai possible.

(suite à la page 8)



Organe mensuel officiel de la  
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION

Rédacteur en chef:

Fernand Jolicoeur, 19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

Directeur général:

Fernand Simard, 1231 Est, Demontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 10 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada  
et imprimé par L'Espérance Frères Enreg, 1130 Lagachetière est,  
Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa.

## HISTORIQUE

# Comment est née la collaboration patronale; la formule adoptée

LES COMITÉS-MIXTES DE PRODUCTION À L'OEUVRE AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA.

Dans divers pays, des tentatives ont été faites, soit par des employeurs seuls, ou conjointement par un employeur ou une association d'employeurs et un syndicat ou un groupe de syndicats, pour organiser des systèmes de coopération patronale ouvrière, mais ces tentatives n'ont pas obtenu grand succès avant le commencement de la guerre de 1914-18.

ne syndical en discutant des questions qui relevaient du domaine syndical (salaires, heures de travail, etc.).

Quelques employeurs persistent encore à tenter d'organiser de tels comités, mais ils sont l'exception. En général, les employeurs reconnaissent que l'opposition des syndicats qui qualifient ces comités de "comités de boutique", les empêche de par-

L'origine de la majeure partie des expériences faites pour créer la coopération entre les Syndicats et la Direction, semble s'expliquer par les problèmes particuliers que les syndicats eurent à affronter après la guerre et durant les années qui ont suivi 1920.

Durant cette dépression de l'après-guerre, les syndicats durent faire face à des problèmes qui leur causaient de grandes difficultés.

La guerre avait permis aux syndicats de faire d'énormes gains dans le recrutement de nouveaux membres et de s'établir dans des ateliers où cela ne leur avait pas été possible avant ce temps.

Quand le marché des vendeurs fut devenu le marché des acheteurs, beaucoup de syndicats durent faire face à l'hostilité de dirigeants industriels, anxieux de saisir la première opportunité de se débarrasser des syndicats.

Les Syndicats ont senti le besoin de créer de meilleures relations patronales syndicales. La coopération du syndicat et des employés pour éliminer les pertes et améliorer la production et la qualité était un moyen de développer de meilleures relations avec la direction dans l'atelier.

Le mouvement coopératif développé par certains syndicats d'employés de chemin de fer est le plus bel exemple que l'on peut mentionner.

Ce ne fut pas, cependant, seulement les syndicats nouvellement organisés qui durent faire face aux difficultés occasionnées par les changements dans la situation des affaires. Tous les syndicats ont été affectés par la baisse rapide et radicale des prix de 1920 à 1921 — les prix ont baissé plus rapidement durant cette courte période que dans tout autre temps.

Cette baisse radicale des prix eut pour effet que les employeurs d'un côté tentèrent de baisser les salaires et que les syndicats de l'autre déployèrent tous leurs efforts pour les maintenir.

(à suivre en page 5)

## Quoi faire de notre force

L'organisation syndicale réalise peu à peu la libération de la classe ouvrière. Le mouvement ouvrier canadien a pris une envergure telle qu'il s'impose aujourd'hui à l'attention de tous: gouvernants, employeurs, consommateurs. Nous avons le droit de nous en réjouir. Nous pouvons déjà faire valoir nos vues sur les questions qui nous concernent et orienter nous-mêmes notre propre destin dans la société.

Mais quelles sont nos vues sur tel ou tel problème économique ou social? Où voulons-nous aller au juste? Quelle orientation donnerons-nous à notre syndicalisme? Nous, ouvriers syndiqués, sommes bien placés pour savoir que la libération de notre classe est loin d'être complétée. Il reste immensément à accomplir, bien des barrières encore à franchir, bien des réformes profondes à faire.

Notre syndicalisme à nous possède des richesses nombreuses, des possibilités très grandes, une efficacité qu'on ne conteste plus, des principes qu'on discute encore moins. Près de 90,000 ouvriers sont là pour en témoigner. C'est un fait indéniable. Nous sommes devenus forts, adultes.

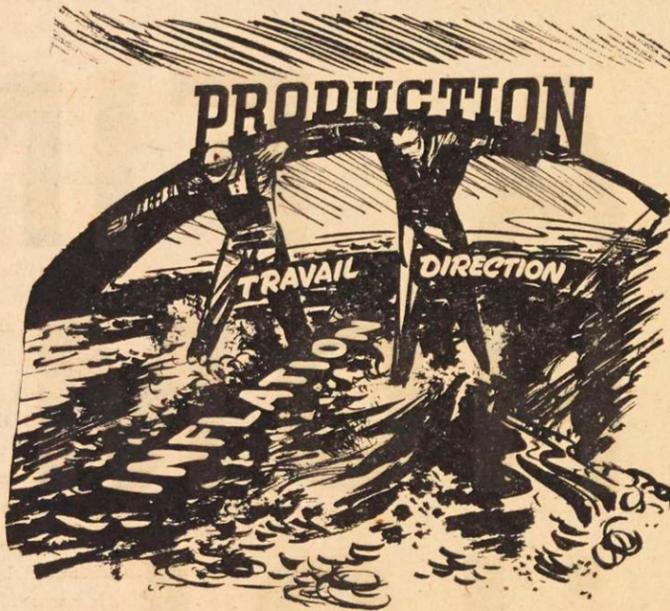
Que ferons-nous de notre force? Autrement dit, comment rendre vraiment efficace le travail merveilleux de nos organisateurs, de nos négociateurs, de tous nos officiers? Comment faire des membres que nous recrutons tous les jours, de véritables syndiqués, des syndiqués pour la vie, des syndiqués éclairés, qui aiment leur mouvement, qui en sont fiers?

La C.T.C.C. elle-même se doit d'essayer de répondre à toutes ces questions avec vous. Elle a mis sur pied des services d'organisation, de négociation, de recherche, des services techniques, juridiques. Elle croit le moment venu d'organiser aussi un service d'éducation qu'elle vient de confier au signataire de cet article. Il ne s'agit pas d'élaborer de savants cours où l'on voudrait traiter de tout et de rien. Non, ce qui presse pour chacun de nous, c'est de réfléchir sur nos positions syndicales. Nous avons un syndicalisme très différent des autres, très original, qui est plus capable que tout autre de rendre service aux ouvriers et qui répond en même temps aux désirs de l'Eglise. Voilà ce que nous devons comprendre et faire comprendre à tout le monde. Voilà ce dont nous devons être fiers. Voilà ce que l'on appelle LA MYSTIQUE DE NOTRE MOUVEMENT dont nous devons nous pénétrer nous-mêmes et pénétrer tous les ouvriers que nous approchons.

Dans le programme-souvenir du congrès de Hull 1948, notre aumônier général, dans le message qu'il adressait à tous les membres, disait ceci: "Nous nous distinguons par des principes, par une doctrine sociale qui ne peut avoir d'efficacité que dans la mesure où chacun des membres y participe et en vit. Nous serons forts et puissants de la puissance même du souffle de vie qui nous animera; autrement nous risquerions d'être de simples propagandistes satisfaits de nouveaux noms ajoutés à leurs listes, des "Brasseurs" d'organisations sans influence profonde, oublieux de communiquer une vie que les ouvriers attendent et dont ils ont besoin."

C'est ce "souffle de vie" que le nouveau service d'éducation de la C.T.C.C. aura le devoir d'entretenir ou de communiquer. Cet organisme répond à un besoin pressant. Est-il senti de tous les membres? Voilà le plus grand problème que se pose le responsable du service. Si oui, il sera plus facile de travailler dans ce sens, puis de répondre aux aspirations diverses des différents centres, de rédiger des plans d'étude, d'organiser des journées d'études régionales et provinciales, de faire la propagande par tous les moyens possibles de nos

(à suivre en page 5)



Au commencement de cette guerre, la Grande-Bretagne organisa un comité pour étudier la question des relations industrielles en Grande-Bretagne.

Ce comité qui fut appelé le "Comité Whitley" présenta un rapport en 1917, dans lequel il proposa la formation par les employeurs et les employés, par l'entremise de leurs organisations professionnelles respectives, des comités mixtes nationaux (représentant les employés et la direction) avec des sous-comités régionaux et d'ateliers.

Le but de cette proposition était de rapprocher les représentants de la direction et des employés sur une base volontaire où ils étudieraient ensemble toutes les questions d'intérêt mutuel, y compris les questions de salaires, heures et conditions de travail, l'opération efficace de l'atelier, etc., afin d'éliminer les causes de friction et de promouvoir l'harmonie dans l'industrie.

Les comités-mixtes qui furent formés sur le plan national ou régional ont atteint un certain succès mais les comités d'ateliers n'ont pas bien fonctionné.

Les unions ont considéré que les comités mixtes d'ateliers empiétaient sur leurs domaines en discutant les salaires, heures de travail, vacances, etc.

Les patrons ont considéré que ces comités étaient des causes de friction qui activaient les griefs.

Des conférences industrielles nationales aux Etats-Unis et au Canada, en 1919, ont recommandé l'établissement de comités sous le plan Whitley; un nombre de ces comités furent organisés, mais très peu ont survécu.

Dans la majeure partie de ces cas, les unions ont refusé de coopérer, objectant que les comités empiétaient sur le domai-

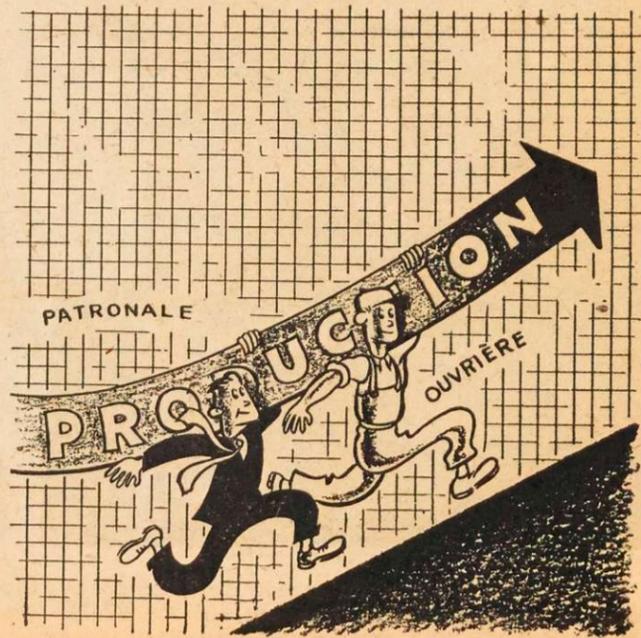
venir à leur premier but, celui d'éliminer les causes de friction et de promouvoir l'harmonie dans l'atelier.

Ces comités furent tout de même une expérience utile dans le domaine des relations industrielles.

### PLAN DE COOPERATION UNION-DIRECTION

Un développement qui a joué un grand rôle dans l'évolution et l'institution des comités mixtes de production actuels, a été l'effort de certaines compagnies et des syndicats pour promouvoir la coopération patronale ouvrière dans des industries où la direction et les syndicats traitaient collectivement depuis plusieurs années.

Des plans formels de coopération Direction-Syndicats pour améliorer la production, la qualité du produit, éliminer les pertes, etc., datent de la première guerre.



LA VIE SYNDICALE À RIMOUSKI

# Les employés de commerce ont tout intérêt à devenir membres du syndicat

## Magnifiques résultats obtenus à Rimouski, malgré toutes les difficultés

Le Syndicat des Employés du Commerce de Rimouski vient de terminer les négociations d'une importante convention collective de travail. Le contrat va affecter quelque centaines d'employés.

Comme nous avons pu le lire dans le dernier numéro du journal "Le Travail", ce syndicat a rencontré de multiples difficultés avant d'en venir à une entente et il a dû attendre exactement 11 mois avant d'avoir des résultats pour ses membres. Ce délai fut rendu nécessaire à cause des ambiguïtés causées au tout début des négociations par l'avisur de l'Association des Marchands détaillants de Rimouski, M. V. Chartrand, de Montréal.

En effet, celui-ci avait, selon toute probabilité, recommandé aux marchands d'accepter de négocier un décret, pas autre chose. Or, nous savons qu'il ne peut y avoir de négociations d'un décret au tout début, mais, d'abord, une convention entre deux parties. Et le syndicat a particulièrement tenu à négocier une véritable convention collective de travail avec clause de sécurité syndicale, préférence syndicale, comité de bonnes relations, salaires, heures de travail, vacances, etc., etc.

### Convention particulières

En attendant les meilleures dispositions de l'Association, le syndicat n'a pas perdu de temps et a négocié six conventions de travail particulières. Ces négociations ont sans aucun doute facilité les négociations avec l'Association, qui, tout à coup, s'est déclaré prête à négocier une véritable convention de travail.

### Conciliation

Le service de conciliation et d'arbitrage du ministère provincial du travail avait délégué M. Noël Bérubé pour orienter les négociations vers une entente. Ce n'est qu'après quatre longues séances de conciliation que le syndicat et l'Association des marchands se sont entendus sur toutes les clauses d'une véritable convention de travail. A minuit moins quart, vendredi, le 15 octobre, les délégués des deux parties apposaient leur signature au bas du document et voyaient se terminer une lutte de plusieurs mois, où le syndicat a consacré un temps précieux et où les marchands ont eut plusieurs distractions. A un cer-

tain moment, le syndicat a parfaitement désavoué les prétentions du représentant du service de conciliation sur la sécurité syndicale. En effet, celui-ci eut l'audace de recommander une période d'essai d'un an avant d'inclure dans la convention une clause de sécurité syndicale. Le représentant du syndicat eut ici à se voir reprocher un entêtement et de l'incompréhension de la sécurité des employés. Mais, le syndicat qui tenait particulièrement à cette clause vitale a vertement reproché à M. Bérubé de vouloir diminuer à leur plus simple expression les clauses de sécurité syndicale. Est-ce que ce serait là une consigne de la commission à ses employés? Est-ce que ce serait là une recommandation de quelques "bonhommes" qui ont intérêt à protéger les employeurs en marge de la sécurité syndicale? Nous n'en savons rien. De toutes façons, le syndicat n'aurait pas accepté de conventions sans aucune clause de sécurité syndicale et il doit être entendu que nos syndicats ne se désintéresseront pas des clauses de sécurité syndicale pour le bon plaisir de la Commission ou de quelque autre personne.

### Heureux dénouement

La victoire qui vient d'être gagnée dans le commerce à Rimouski est due en bonne partie au travail de l'Exécutif qui a multiplié ses séances pendant plusieurs mois pour organiser les négociations et se préparer à toute éventualité. Il convient de nommer ici les artisans de la victoire qui, sous l'habile direction de M. Alfred D'Amours, président du Syndicat, ont conquis la confiance de tous les membres et mener à bon terme un travail passablement difficile: M. Gérard Dancause, M. Georges Lemay, M. Omer Demontigny, M. Ernest St-Pierre, Mlle Joséphine Paquet, Mlle Jacqueline Thibeault, Mlle Rita Roy et Mlle Yvette Langis. A ces officiers revient l'honneur d'avoir réussi la première convention de travail dans le commerce à Rimouski.

Il ne serait pas juste de passer sous silence le magnifique esprit d'union des 248 membres qui assistèrent aux assemblées et qui ont si bien secondé le travail des officiers.

### Il faut être dans le syndicat

Il ressort de ces résultats que c'est la persévérance et l'organisation qui feront le succès des employés du commerce. Ce n'est pas sans besoin que cette catégorie d'employés donne son adhésion à l'organisation syndicale catholique. Il n'est pas d'associations d'employeurs qui pourront tenir devant la détermination et la ténacité d'un groupe de salariés.

Employés du commerce, il faut être dans le syndicat! Les résultats en plusieurs endroits indiquent clairement que le syndicat peut améliorer votre sort et il reste encore beaucoup à faire. Certes, on ne peut pas régler tous les problèmes du premier coup. Il vient à l'esprit ces paroles de Son Exc. Mgr Desranleau, à l'occasion de la semaine sociale tenue en 1938, paroles qui feront le succès de nos syndicats: "il est inutile de vouloir avoir des syndicats qui vous donnent immédiatement tous les résultats que vous pouvez désirer; il faut être patient. Les syndicats ne donneront tous leurs résultats que lorsque les ouvriers en feront partie et depuis longtemps. Si les ouvriers sont impatients, ils n'auront pas de résultats: au bout de quelques années, ils ne seront pas plus avancés. Soyez donc de ces ouvriers qui entrent dans les syndicats, qui paient leurs contributions et qui tiennent. Au bout de quelques années, vous serez une force, on vous respectera..."

LES EMPLOYÉS DU COMMERCE ONT LES MEILLEURES RAISONS DU MONDE D'APPARTENIR AU SYNDICAT. AVEC L'OBLIGATION MORALE QU'ILS ONT D'APPARTENIR A LEUR ORGANISATION PROFESSIONNELLE, LE SYNDICAT LEUR APPORTERA LA PROTECTION A LAQUELLE ILS ONT DROIT ET FERA EN SORTE QUE CESSÉ L'EXPLOITATION DES SALAIRES DU COMMERCE, EXPLOITATION QUI N'EST PEUT-ÊTRE PAS GÉNÉRALE, MAIS, QUI SE FAIT TOUT DE MEME, SOUS LE COUVERT DE L'INSTABILITÉ ET DES FLUCTUATIONS DU COMMERCE.

**100%**  
de notre personnel  
appartient au  
Syndicat Catholique et  
National des Employés  
de Magasin  
(sd) Inc.

**Dupuis Frères**  
LIMITEE

Raymond Dupuis, président—A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

### Fructueuses négociations

(suite de la page 5)

L'équipe de négociation était composée de l'exécutif du Syndicat, les confrères D. Bédard, M. L'Heureux, J. Dumont, A. Tremblay, C. Brunelle, Mlles R. Deshaies et Th. Bordeleau; de MM. J. P. Coulombe, organisateur du Conseil central s.o.n.c. de Trois-Rivières; R. Lemise, du même conseil; Jean Marchand, secrétaire général de la C. T. C. C.; Gaston Ledoux, président de la Fédération nationale du Textile. La compagnie était représentée par MM. Donat Houle, gérant de la Laurentian; William Morris, gérant de la "Spinning division"; J. B. Germain, secrétaire de l'Association des manufacturiers de soie et rayonne; M. Lionel Boucher, surintendant.

R. J. LEMIRE,  
o.n.c., 983 Royale, T.-R.  
du secrétariat des Syndicats

### I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal

Tél.: FR. 0117

### HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

### MONTY & MONTY

POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES  
SERVICE D'AMBULANCE

1926, rue PLESSIS — FA. 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

**LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE**  
MONTREAL

AU SAGUENAY

JOURNÉES D'ÉTUDES

# LES ASPIRATIONS LÉGITIMES DE LA CLASSE OUVRIÈRE DOIVENT ÊTRE SATISFAITES

## LA PAIX SOCIALE EST A CE PRIX

"POUR QUE NOTRE SYNDICALISME SOIT PLUS VIVANT"; TEL ÉTAIT LE THÈME DE LA JOURNÉE D'ÉTUDES

PLUS DE 200 DÉLÉGUÉS Y ASSISTAIENT

La Journée d'Étude qui a eu lieu à Arvida, le dimanche 7 avril, a remporté un succès magnifique, et c'est certainement la mieux réussie tenue à date.

L'avant-midi, plus de 110 délégués, venant de la Baie des Ha! Ha!, de Chicoutimi, d'Arvida, de Jonquière et Kénogami, de St-Joseph d'Alma, de Roberval et même de Dolbeau se sont réunis à l'école St-Louis d'Arvida, pour entendre le Révérend Père Jacques Cousineau, S. J., faire l'exposé de la question et traiter des différents points que les Commissions devaient étudier au cours de l'après-midi.

Comme on s'en souvient, le titre de cette Journée d'Étude était: **Pour que notre syndicalisme soit plus vivant.** Messieurs les abbés Omer Genest, aumônier diocésain des Syndicats nationaux, Adalbert Leclerc, de Jonquière, Roland Dufour de St-Joseph d'Alma, Philippe Bergeron de la Baie des Ha! Ha!, Maurice Girard d'Arvida, Roméo Arseneault de Chicoutimi, et Monsieur Simard de Dolbeau, tous aumôniers des Syndicats nationaux, accompagnaient les délégués à la Journée d'Étude.

Dans son exposé, le Père Cousineau a fait remarquer que les Syndicats ne doivent pas uniquement revendiquer, mais qu'ils doivent surtout participer à l'organisation de la société. Au point de vue hygiène industrielle et d'accidents du travail, le Père Cousineau a fait remarquer que les pays d'Europe sont beaucoup plus avancés que nous les sommes dans ce domaine.

L'animateur de la Journée d'Étude, en traitant de la formation professionnelle, a insisté sur le fait que c'était le devoir de l'État de s'occuper à ce qu'il y ait plein emploi dans une société qui reste libre. Mais il a aussi insisté pour que le libre choix soit un choix éclairé, d'où la nécessité de l'orientation professionnelle.

Enfin, pour ne mentionner que quelques points du magnifique exposé du Père Cousineau, dans la 3e partie des questions à traiter, en parlant des consommateurs et de l'arbitrage des prix, il a souligné que cette solution, c'est-à-dire l'arbitrage des prix, serait d'un grand secours, mais ne réglerait tout de même pas tous les problèmes au point de vue du coût de la vie.

### Rapport des Commissions

A la séance de l'après-midi, le nombre des délégués s'est encore augmenté et il dépassait 150. Divisée en six Commissions différentes, les délégués ont étudié les points qui leur avaient été soumis le matin, puis le secrétaire de chaque Commission a présenté son rapport devant l'assemblée, ce qui occasionnait chaque fois la discussion générale sur le rapport soumis.

Dans ces rapports on a fait remarquer que pour les accidents du travail et les maladies industrielles, la loi devrait s'appliquer à tous les employés et qu'une certaine responsabilité devrait incomber aux employeurs.

En ce qui concerne la formation professionnelle, on est arrivé à la conclusion que les Ecoles d'apprentissage et les Ecoles d'Arts et Métiers devraient s'appliquer à former des compétences à la mesure des besoins de la région, c'est-à-dire faire de bons ouvriers, mais ne pas former trop de techniciens.

Pour l'arbitrage des prix on croit aussi que la surveillance des producteurs primaires ne serait pas suffisante pour régler tout le problème, mais qu'il faudrait aussi surveiller les intermédiaires et qu'à ce sujet des ligues de consommateurs pourraient influencer efficacement sur les producteurs.

Et résumant les conclusions de la Journée d'Étude, le Père Cousineau a fait remarquer qu'il serait bon de former des Commissions d'hygiène industrielle pour les employés de magasin et les employés d'usine qui ne sont pas couverts par la loi actuelle de la Commission des Accidents du Travail. Il a aussi fait remarquer que les Ecoles d'Apprentissage sont une des plus belles créations du Gouvernement Provincial. En terminant, il a insisté sur le fait que les Syndicats Nationaux doivent savoir aller au delà du salaire car le salariat conduit fatalement à la faillite. Il faut donc prévoir la participation aux bénéfices pour assurer le succès de nos efforts et du règlement de la question ouvrière.

### Splendide couronnement de la Journée d'Étude

Le soir, plus de 500 personnes se sont rendues à l'invitation des Syndicats Nationaux pour assister à la grande manifestation qui eut lieu au sous-sol de l'église St-Jacques d'Arvida. Cette soirée était sous les auspices du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats Nationaux.

Le R. Père Jacques Cousineau a donné une magnifique conférence qui avait pour titre: **La promotion de la classe ouvrière.** Il a fait remarquer que l'aspiration de la classe des travailleurs, comme classe, à s'ingérer dans la nation, est une aspiration qui doit être satisfaite, et que si elle l'est, ce sera la paix sociale, mais que si les autres classes de la société s'y opposent, ce sera la guerre sociale.

M. Jean Marchand, secrétaire-général de la C. T. C. C., a parlé un peu dans le même sens que son prédécesseur. Il a noté que

les consommateurs n'existent pas pour les industriels, comme ces derniers sont enclin à le penser, mais que ce sont plutôt les industriels qui existent pour les consommateurs.

Monsieur Marchand dit que si la société ne sait pas se réformer à temps, il y aura la révolution du prolétariat, car les Syndicats doivent, à tout prix, réaliser la doctrine sociale de l'Église.

Pour agrémenter le programme, les Folkloristes du Saguenay, groupe de jeunes garçons et de jeunes filles, ont exécuté des chansons canadiennes, dansées et mimées, ce qui a été vivement apprécié. Monsieur Laval Rueland, jeune pianiste de talent, a aussi exécuté le prélude de Rachmaninoff et deux de ses propres compositions.

M. Philippe Cusson, conseiller technique des Syndicats nationaux, agissait comme maître de cérémonies et c'est lui aussi qui a remercié les conférenciers, les artistes et surtout les syndiqués qui avaient pris la peine de se déplacer pour assister à une Journée d'Étude aussi sérieuse. La manifestation du soir arrivait comme un digne couronnement à cette magnifique Journée d'Étude.

Toute la manifestation du soir fut irradiée par le poste C. E. R. S.

### À SHERBROOKE

## AUGMENTATIONS DE .03 A .17 CENTS

Après six longs mois de négociations, conciliation et arbitrage, le syndicat des métallurgistes de Sherbrooke, vient finalement de conclure une entente de travail avec Sherbrooke Machinery Ltd.

Les ouvriers bénéficieront d'une augmentation substantielle de salaires de .03 à .17 cents de l'heure, rétroactive au 28 avril dernier, de deux fêtes chômées et payées, deux semaines de vacances après 5 ans, protection de la séniorité, retenue syndicale à la source par



## DOULEURS

Maux de Tête, de Dents, Névralgies, Rhumes, la Grippe, Douleurs Rhumatismales, Refroidissements soulagés promptement avec les Captabs ANTALGINE.

81 En vente partout 25c et 75c

## ANTALGINE

l'employeur et quelques autres améliorations.

Le confrère Roger McGinnis, organisation de la fédération nationale de la métallurgie, C. T. C. C., et négociateur du contrat, était secondé dans son travail par les officiers suivants du syndicat: MM. J. Vidal, W. Mc Gregor, L. Huard et L. Etherington et M. L. Hardy, organisateur du conseil central de Sherbrooke.

Un porte-parole syndical a déclaré que cette première victoire avec été difficile à obtenir et qu'à un moment donné, on s'était demandé s'il ne faudrait pas recourir à la grève pour avoir justice. "Malgré tout" a ajouté ce représentant syndical, "nous avons réussi à trouver un terrain d'entente et la compagnie abandonnant son attitude équivoque a finalement consenti à des compromis satisfaisants".

### AGENT D'AFFAIRES



Le confrère Léo Boucher, agent d'affaires du nouveau syndicat national des électriciens.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

### PROVINCE DE QUÉBEC

L'Assemblée Législative a voté le 24 mai 1945 la Loi de l'Aide à l'Apprentissage pour obvier au manque d'apprentissage réglementée et dirigée durant la guerre et la crise économique qui l'a précédée. Cette carence jointe au développement qui s'est manifesté au cours de la dernière décennie, explique largement le manque de main d'oeuvre compétente que nous avons constaté dans presque tous les métiers, y compris ceux de l'Imprimerie. Pour remédier à cette situation et organiser le marché de l'emploi dans les métiers de l'Imprimerie, tous les ouvriers qualifiés de cette vaste industrie qui prend, de mois en mois, plus d'importance se doivent de collaborer à la réalisation du programme de formation professionnelle qu'a élaboré la Commission d'Apprentissage des Métiers de l'Imprimerie de la cité de Montréal.

ANTONIO BARRETTE  
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,  
sous-ministre.

206, RUE DU PONT

TEL.: 4-4641

LA CIE  
**F. X. PROLET**  
QUEBEC  
FABRICANTS D'ASCENSEURS  
Toutes réparations mécaniques  
Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

### DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR  
JOHNSON & TORMEY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. L.A. 9174

AUTOUR D'UNE DÉCLARATION DE M. DUPLESSIS

# Nos législateurs voudraient-ils restreindre de nouveau la Liberté Syndicale

**En démocratie, le peuple a le droit de participer à l'élaboration des lois et peut exprimer ses opinions sur toutes les questions qui touchent à son bien-être matériel, social et moral.**

"C'est une déclaration de guerre contre la classe ouvrière de la Province de Québec, et la C.T.C.C. mettra tout en oeuvre pour éclairer l'opinion publique sur le sabotage de droits péniblement acquis que le Premier Ministre, M. Duplessis, se prépare à faire à la prochaine session de la Législature."

Tels sont les commentaires inspirés au Président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, en marge de la sortie du Premier Ministre contre l'arbitrage des différends municipaux et contre les affiliations extérieures des syndicats d'employés municipaux.

Voici au complet, les documents du Président général de la C.T.C.C.:

"Malgré les variantes des comptes-rendus, il ressort qu'un bon nombre de journaux attribuent au Premier Ministre de la Province, M. Duplessis, une déclaration surprenante, aussi catégorique qu'irréfléchie, et qui annonce à brève échéance la suppression de l'arbitrage des différends municipaux et l'abolition du droit d'affiliation syndicale des employés municipaux.

"La sortie du Premier Ministre est d'autant plus renversante

que la délégation de l'Union des Municipalités, venue le rencontrer, ne demandait pas l'abolition de l'arbitrage, et n'abordait pas d'après les rapports que j'ai lus, la question de l'affiliation syndicale. Le Premier Ministre, lui, s'est prononcé carrément contre le principe de l'arbitrage et contre l'affiliation syndicale.

"Pour ce qui a trait à l'affiliation syndicale, le Premier Ministre devrait au moins lire les décisions prises à la Conférence Internationale du Travail de San Francisco, et pour ce qui a trait à l'arbitrage des différends municipaux, il devrait se rappeler que cet arbitrage est le recours accordé par suite de la suppression du droit de grève. Si l'arbitrage disparaît le droit de grève logiquement doit renaître. Serait-on plus avancé?"

"En démocratie, c'est encore une opinion publique avertie et constamment en éveil qui peut empêcher un gouvernement puissant de commettre des abus de pouvoir. La C.T.C.C., pour sa part, y verra, et espère que le Premier Ministre reconsidérera la question. Les injustices sociales provoquées par l'autorité sont toujours graves de conséquences."

AGENT D'AFFAIRES



Le confrère Georges Patenaute, nommé récemment agent d'affaires du Syndicat du Tricot de St-Hyacinthe. Il aura ses bureaux dans l'édifice du conseil Central de l'endroit.

L'expérience de coopération entre Direction et Syndicats durant les 1920, avait eu pour résultat d'aider aux syndicats d'envisager les problèmes créés par la baisse rapide des prix après 1920, et à comprendre le besoin de résoudre les problèmes de la compétition entre les ateliers non-syndiqués et les ateliers syndiqués.

Les plans de coopération de Direction et Syndicat qui ont obtenu le plus de succès ont été ceux du chemin de fer américain: le Baltimore and Ohio, organisé depuis 1923. Le Canadien National organisé depuis 1925 en comité, fonctionne encore.

D'autres mouvements de coopération furent organisés de 1920 à 1939 dans diverses industries au Canada et aux Etats-Unis, particulièrement dans l'industrie du vêtement pour hommes, l'industrie de l'acier, l'industrie du papier, etc.

Au début de la 2ème guerre, les chefs des divers mouvements ouvriers et des Associations d'employeurs ont approuvé la formation de Comités-Mixtes de Production, sous la direction du Gouvernement Fédéral, comme étant la formule la plus propre à créer une réelle coopération. Nous en parlerons dans un prochain article. A la fin de la guerre, il y avait au Canada près de 350 C. M. P. — Aujourd'hui, soit en novembre 1948, il en existe près de 600, et le nombre des ouvriers qu'ils représentent s'élève à 300,000 environ.

## Fructueuses négociations à La Laurentian Silk

### Augmentation de salaire.

Les Syndicats nationaux et la compagnie Laurentian Silk ont conclu un premier contrat collectif de travail.

Cette usine de textile-soie construite en 1928 et administrée par une compagnie française est passée aux mains de la Laurentian Silk Mills Ltd et Mason Spinning en 1937.

Le Syndicat national catholique du textile du Cap-de-la-Madeleine inc. a commencé ses activités en juin dernier et obtenait un certificat de reconnaissance officielle peu de temps après.

Les quelques séances de négociations "se sont déroulées dans une atmosphère d'harmonie", selon l'expression de M. Donat Houle, gérant, qui a déclaré de plus que "la produc-

tion et l'efficacité du travail a augmenté depuis quelque temps".

Le contrat qui vient d'être conclu comporte des rajustements de salaires variant entre cinq sous (0.05) et trente-cinq sous (0.35) l'heure, une clause de retenue de la cotisation syndicale (check off); une autre de préférence syndicale qui garantit certains avantages du contrat aux syndiqués seulement; on y prévoit une étude des tâches qui amènera une nouvelle répartition du travail; une procédure pour le règlement des griefs; un salaire garanti minimum de soixante-cinq sous (0.65) pour les tisserands.

Tous les bénéfices du contrat sont rétroactifs au six (6) septembre 1948.

(suite à la page 3)

## Quoi faire de notre force?

(suite de la page 2)

principes, de notre technique et de nos programmes d'action.

Nous avons besoin de chefs convaincus, fiers de leur mouvement, des chefs avertis, éclairés tant au point de vue économique que social "des témoins vivants d'une doctrine qui ne trompe pas", comme le demande encore notre aumônier général dans le même message, des chefs qui savent où ils vont et vers quel sommet doit s'orienter notre syndicalisme.

Qui a la responsabilité de former ces chefs? Certainement pas le Service d'Education tout seul, mais bien chaque centre de la province, chaque officier du mouvement qui est plus proche de ses membres et peut mieux les influencer, les diriger. Le Directeur de l'Education est là pour interpréter les désirs de la C.T.C.C. dans ce domaine, pour fournir un plan d'ensemble et des méthodes d'application, pour tâcher de créer partout un même esprit, en un mot pour servir ceux qui sont responsables de l'éducation dans leurs milieux propres.

Nous espérons donc qu'on comprendra le rôle de ce nouveau service et qu'on voudra bien s'en servir. Nous en parlerons encore...

Fernand JOLICOEUR.

## Comment est née la collaboration?

(suite de la page 2)

La majorité des syndicats du- rent accepter des réductions de salaire, mais ces réductions de salaire étaient généralement moins sévères que celles qui étaient imposées dans les ateliers non-syndiqués.

Le succès des syndicats à maintenir les salaires aux mêmes niveaux ou à peu près qu'en temps de guerre, dans les ateliers syndiqués, a créé un avantage en faveur des patrons dans les ateliers non-syndiqués au point de vue compétition.

## GUIDE SYNDICAL

### CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président  
20, rue Bayard, Québec  
Tél. 2-5808

Alphonse Proulx, sec.  
197, des Commissaires,  
Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

### CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés.

Red. Joly, sec.

29, rue Gordon

Tél. 587

### Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Gaston VALLEE, prés.

LS.-L. HARDY, sec.

### Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal

1231, Demontigny est.  
HORACE LAVERDURE, prés.

FA. 3694  
J. ERNEST PAYMENT sec.  
Montréal.

### Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osias FILION, prés.

J.-B. DELISE, sec.

### L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Caron

"LA COOPÉRATION"

# "C'est le remède qui nous sortira du cercle vicieux dans lequel nous vivons"

VOILÀ CE QUE DIT DE LA COOPÉRATION L'ÉVÊQUE AUXILIAIRE DE QUÉBEC, LORS D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDES À QUÉBEC.

Les Syndicats catholiques de Québec tenaient, le 7 Novembre dernier une journée d'études sur la "Coopération". Sujet vaste s'il en est un, mais sujet que le mouvement se doit de connaître et d'étudier.

La journée débuta par une messe, célébrée par M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier diocésain des Syndicats catholiques.

La séance du matin s'ouvrit à 10 a.m. sous la présidence de M. Lauréat Morency, président du Conseil Général des Syndicats catholiques de Québec, qui présenta le conférencier, le R. P. Gilles-Marie Bélanger, O.P., directeur de la revue "Ensemble", et représentant du Conseil supérieur de la Coopération.

Le conférencier souligna très justement que "si l'on s'organise au point de vue syndical, sans s'organiser au point de vue coopératif, l'on perd d'une main ce que l'on gagne de l'autre. Ce qui compte, ce n'est pas tant la hausse ou la baisse des salaires, mais ce que l'on peut acheter avec le salaire gagné." Lorsque

les salaires montent, les prix montent également. "Parce que l'on alimente une source hors de notre contrôle." Il n'y a donc qu'une façon de remédier au problème: contrôler la consommation.

Le R. P. Bélanger insista surtout sur le côté éducation des coopérateurs. "Le mouvement coopératif doit être soutenu par une solide éducation, à laquelle les syndicats sont invités à collaborer, car ils en bénéficieraient largement si nous pouvions réussir à mettre sur pied des coopératives dans toute la Province".

L'après-midi fut consacré à l'étude par commissions d'un questionnaire préparé par M. Fernand Jolicoeur, Directeur du Service des Recherches de la C.T.C.C.

La première commission discuta de la nécessité des syndicats, qui permettent aux ouvriers de traiter d'égal à égal avec le patron. La Commission suggéra "que soient employés tous les moyens de propagande, tels que presses, radio, cercles d'études, pour fins d'éducation de la masse ouvrière."

"Les coopératives sont nécessaires parce qu'elles répondent à des besoins réels". Si le syndicat est un moyen de protection sociale, la coopérative est un moyen de protection économique. Les deux visent un même but: "La libération de la classe ouvrière".

Les différentes commissions mirent en évidence la nécessité des deux mouvements qui se complètent. "Sans le syndicat, l'industrie a tendance à ne pas donner aux travailleurs la part des biens que la justice leur reconnaît comme fruit de leur travail. Sans les institutions coopératives, les gains faits par le syndicat sont anéantis par le commerce qui profite des augmentations de salaires pour augmenter les prix".

Une commission soumit des suggestions très intéressantes développer le sens coopératif. Il faudrait un contact plus fréquent entre les deux mouvements entre les salaires et le coût de la vie. C'est le remède qui nous

ments pour que les ouvriers comprennent la nécessité de la coopération. On demanda, chose qui intéresse particulièrement "Le Travail", "qu'une page du journal soit consacrée spécialement à traiter de la coopération".

Son Excellence Mgr C.-O. Garant, évêque auxiliaire de Québec, clôtura cette journée d'études. Mgr Garant mit en relief le rôle de la Coopération pour enrayer le coût de la vie. "De nos jours, dit-il, à mesure que les ouvriers ont des salaires plus élevés, on voit le coût de la vie se hausser à son tour. C'est pourquoi il faut la Coopération pour établir un équilibre sortira du cercle vicieux dans lequel nous vivons".

En terminant, son Excellence

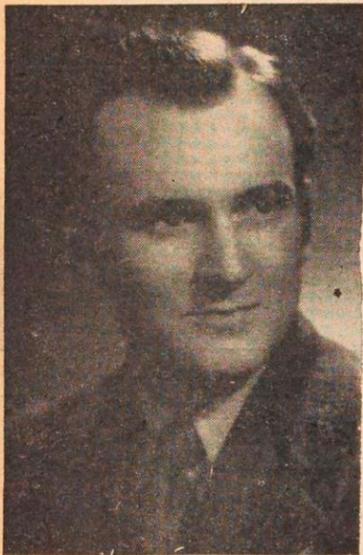
## Neuvième congrès congrès général des coopérateurs

"Les coopérateurs félicitent les syndicats ouvriers des efforts de plus en plus intenses qu'ils font en vue d'amener leurs membres à s'intéresser de façon active à la coopération, notamment celle de consommation et d'habitation. Ils demandent au Conseil Supérieur de la Coopération de prêter une attention particulière à ce mouvement, et ils suggèrent que son exécutif ainsi que celui des fédérations de syndicats ouvriers se réunissent afin de tracer un plan d'ensemble qui contribuera à rendre ce travail encore plus fécond."

Québec, ce 28 octobre 1948.

dit que l'Eglise se réjouira du succès du mouvement coopératif "puisqu'elle s'occupe du temporel dans les temps troublés que nous traversons, pour mieux réussir sa mission du salut des âmes".

### DIRECTEUR



Le confrère Fernand Simard, que le Comité de Recherches et d'Éducation de la C.T.C.C. vient de nommer directeur général de notre journal ouvrier "Le Travail".

### À L'ÉDUCATION



Le confrère Fernand Jolicoeur, anciennement secrétaire du conseil central de Joliette, que la C.T.C.C. vient de nommer directeur de l'Éducation de notre mouvement et rédacteur en chef du Journal "Le Travail". M. Jolicoeur réside à Québec, où il a ses bureaux dans l'édifice du Secrétariat.

## ATTENTION ATTENTION

Nous remercions les fédérations, conseils centraux et syndicats qui ont déjà répondu à notre appel en nous faisant parvenir leur contribution pour le numéro spécial des Fêtes.

Nous espérons que tous les corps affiliés qui ne l'ont pas encore fait, nous enverrons sous peu leur annonce. Nous vous remercions d'avance de votre généreuse collaboration.

LA DIRECTION.

MANUEL DE L'INVENTEUR  
10¢  
écrivez à  
ALBERT FOURNIER  
PROCURER de BREVETS d'INVENTION  
934 S<sup>TE</sup> CATHERINE EST MONTRÉAL

Encourageons de préférence  
ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils  
font leur part.

Gibeault & Duquette  
Avocats  
STE-AGATHE-DES-MONTS  
Tél.: 60, 31, rue Préfontaine

## SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Le ministère fédéral du Travail, par l'entremise de son Service des relations industrielles, assure un SERVICE DE CONCILIATION aux employeurs et aux travailleurs afin de favoriser et d'encourager la bonne entente entre les deux grands associés industriels.

Le Service des relations industrielles agit aussi comme organe administratif du Conseil canadien des relations ouvrières sous le régime de la LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUÊTES VISANT LES DIFFÉRENDS DU TRAVAIL; il encourage la collaboration en vue de production, au moyen de son SERVICE DE COLLABORATION OUVRIÈRE-PATRONALE; il applique aux contrats de l'Etat la législation du gouvernement canadien en matière de justes salaires, et il collabore avec les autres ministères du gouvernement pour l'application de la politique du gouvernement en matière de taux de salaires de ses travailleurs "rémunérés aux taux courants".

Les fonctions générales du ministère embrassent aussi un vaste champ d'activité visant directement au bien-être des travailleurs: — la FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, dirigée en collaboration avec les gouvernements des provinces, et comprenant la FORMATION DE RETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGÈRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL... les RECHERCHES ET LA STATISTIQUE OUVRIÈRE... la GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS SUR LA LEGISLATION ET L'ORGANISATION OUVRIÈRES... le service de liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL D'EMPLACEMENT, administré par la Commission d'Assurance-Chômage relevant du ministre du Travail, assure un service de placement spécialisé, établi pour venir en aide à quiconque a besoin d'un emploi ou à toute industrie qui recherche des travailleurs.

L'ASSURANCE-CHOMAGE, administrée par la COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE, obvie à la détresse qu'entraîne le chômage temporaire.

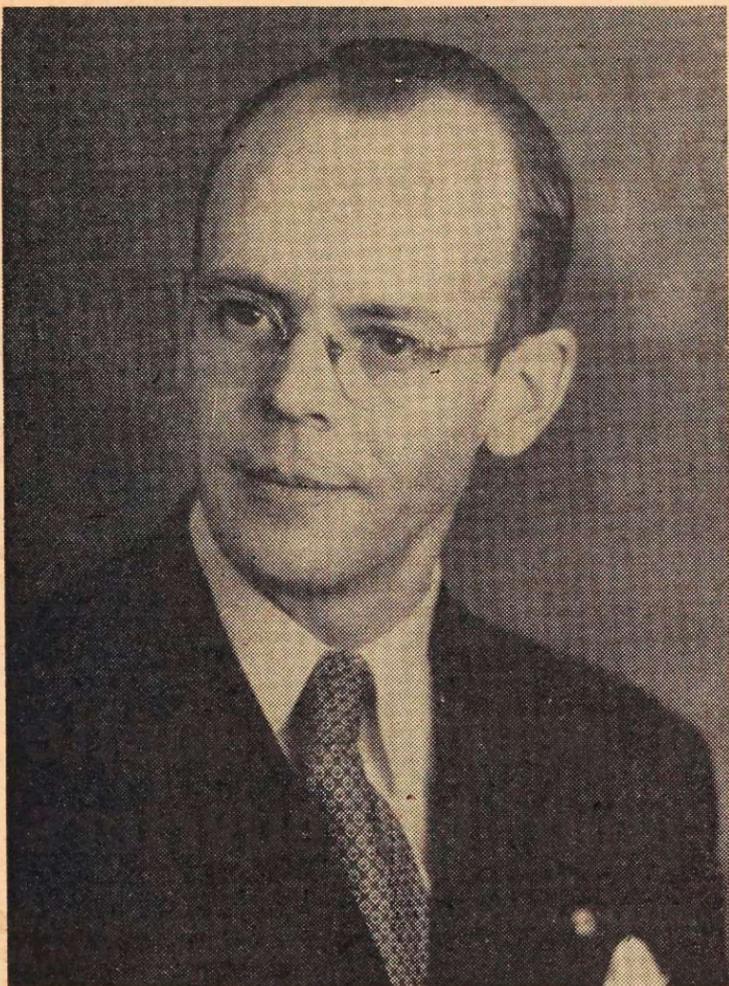
## MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPREY MITCHEL  
Ministre du Travail

A. McNAMARA  
Sous-ministre du Travail

NOTRE CHEF NATIONAL OUVRIER

LES OUVRIERS DU MEUBLE



M. Gérard Picard, principal responsable de la fructueuse victoire des ouvriers du meuble.

# Ils retournent au travail après une victoire complète

## .15 cents d'augmentation et une substantielle rétroactivité

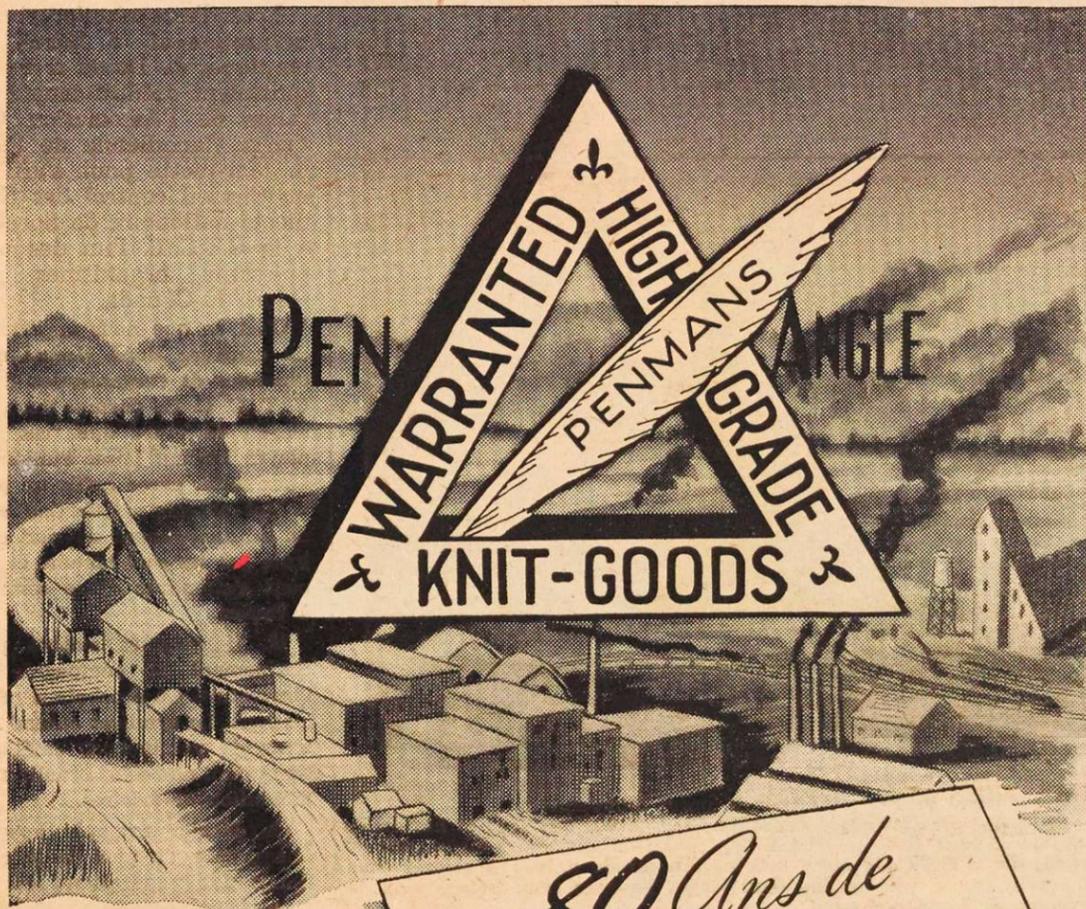
Cette grève, qui durait depuis 4 mois, restera dans les annales du mouvement ouvrier comme le plus bel exemple de solidarité ouvrière. — La victoire a été une preuve de plus de la force du travail organisé.

Après quatre longs mois de grève, les ouvriers du meuble sont retournés au travail, le mois dernier, après avoir obtenu la presque totalité de leurs revendications. Tous sans exception toucheront une augmentation substantielle de salaires de 15 cents de l'heure, tel qu'ils le réclamaient au début du conflit. Sur ce point, qui était le principal, la victoire est complète. La rétroactivité demandée est quelque peu diminuée, mais compense suffisamment la perte de salaires occasionnée par la grève.

La fin du conflit s'est précipitée dès la signature d'une première entente avec Kilgour Bros., de Beauharnois. Tour à tour, les manufacturiers de meubles affectés par la grève à St-Hyacinthe, à Waterloo, à Coaticook, à Victoriaville et à Arthabaska, réglaient sur une même base. Plus de 1,500 ouvriers étaient concernés par le règlement. Tous également avaient fait preuve d'une ténacité et d'une solidarité presque unique dans les annales de la C.T.C.C. En aucun temps, l'un d'entre eux n'a flanché ou s'est plaint des sacrifices imposés. Ils

chiffre à \$120.00 par ouvrier; une clause prévoit une augmentation de salaires automatique de \$2.40 par semaine chaque fois que l'indice du coût de la vie marquera une hausse de 5 points; l'atelier syndical accepté en plusieurs manufactures fera l'objet de négociations spéciales avec ceux qui ne l'ont encore appliqué.

Les règlements de la grève stipule en plus "qu'il n'y aura aucune discrimination contre les ouvriers du fait de leur participation à la grève ou au piquetage, ni aucune procédure judiciaire contre les ouvriers,



En 1868, la production minière totale du Canada était évaluée à moins de 10 millions de dollars. La valeur de la production estimée pour 1948 est de plus d'un demi-milliard de dollars.

Penmans a maintenu la qualité des Articles Tricotés, malgré l'expansion de la population du Canada et l'économie du pays. Le but de Penmans a toujours été de fabriquer des Sous-Vêtements, Bas et Vêtements qui répondent aux besoins changeants des Canadiens, et de satisfaire leurs demandes de vêtements de qualité à un prix raisonnable. C'est aussi une assurance pour vous que les Articles Tricotés Penmans continueront à donner satisfaction.

**Penmans**

SOUS-VÊTEMENTS  
BAS  
VÊTEMENTS

IN17-48F

A L'ADRESSE DES EMPLOYEURS DU MEUBLE

"La grève comporte presque toujours des paroles un peu violentes surtout quand une polémique est engagée entre les deux parties. La C. T. C. C. désapprouve les paroles regrettables qui, dans l'ardeur de la bataille, auraient pu blesser les employeurs; elle réitère sa désapprobation des dommages qui ont été causés à la propriété de Eastern Furniture."

ont été admirables de dévouement et de détermination. L'on a d'ailleurs qu'à se référer aux derniers numéros du journal "Le Travail" pour avoir une idée plus précise de l'habileté, de la vaillance avec laquelle les dirigeants de la Fédération nationale des employés du meuble, de la C.T.C.C., des syndicats respectifs de chaque manufacture, aidés par les membres syndiqués, ont conduit les lignes de piquetage, les négociations et le règlement.

M. Gérard Picard, le président général de notre mouvement, avait lui-même pris en main la conduite des négociations. Ce qui explique le succès obtenu. Pendant des mois, presque jour et nuit, il s'est dévoué à la cause des ouvriers du meuble. Les difficultés nombreuses, les tentatives de toutes sortes n'ont jamais désarmé son courage et sa détermination de vaincre. Secondé par les Poirier, les Rocque, les Côté, les Lessard, les Piché, les Hébert, etc... il a atteint l'objectif fixé: garantir plus de bien-être et plus de sécurité aux travailleurs de l'industrie du meuble de la province de Québec. M. Picard vient de remporter une autre de ses éclatantes victoires qui solidifie les bases du mouvement ouvrier tout entier.

Les résultats prouvent une fois de plus la force du travail organisé. Comme nous le disions plus haut, les augmentations de salaires obtenues sont de 15 cents de l'heure pour tous; la moyenne de la rétroactivité se

les syndicats et les organismes supérieurs auxquels les syndicats sont affiliés, ni contre les dirigeants desdits organismes".

L'entente prévoit également qu'en cas de congédiement, le salarié aura le privilège de recourir à la conciliation et à l'arbitrage, afin de soumettre son cas à des personnes impartiales.

Les grévistes du meuble ont demandé à la rédaction du journal de bien vouloir remercier en leur nom tous les syndiqués et organismes affiliés qui les ont appuyés financièrement et moralement au cours de la grève. L'unité de la pensée ouvrière a certes beaucoup contribué à la victoire des grévistes.

## ELECTIONS A GRAND'MERE

Le syndicat des travailleurs en chaussures de Grand'Mère a tenu dernièrement ses élections annuelles. Les officiers élus sont: les confrères Ferdinand Grenier, président, Léopold De Serres, 1er vice-président, Séverin Gingras, 2e vice-président, René Dupuis, secrétaire-financier, André Girard, secrétaire-trésorier, Charles E. Lord, secrétaire-trésorier-adjoint, Paul Peterson, gardien, Lionel Désaulniers, sentinelle; Mlles Jeanne Cossette, secrétaire-archiviste, Gisèle Melançon, secrétaire-archiviste-adjointe, Manon Nolet, secrétaire-financière-adjointe.

# La majorité des employés de Sorel Industries ont maintenant adhéré aux Syndicats Nationaux

**Une certification demandée sous peu.  
Ouverture prochaine des négociations**

La campagne d'organisation qui se poursuivait à Sorel Industries depuis quelques semaines vient d'être couronnée d'un premier succès, celui de l'adhésion de la majorité des employés aux syndicats nationaux. Une certification sera donc adressée incessamment à la Commission des Relations Ouvrières, afin de permettre au syndicat d'entreprendre des négociations avec la compagnie.

Les syndicats nationaux entendent bien réclamer les avantages désirés par les ouvriers de cette usine. Ils placent au premier rang des revendications une augmentation de salaires de .15 cents l'heure, deux semaines de vacances après 5 ans de service, le respect des droits de la séniorité, la formation d'un puissant comité de griefs, l'application intégrale du principe "à travail égal, salaire égal", la nomination d'un agent d'affaires compétent et libre.

Le confrère René Harmégnies, directeur de l'organisation et l'un des plus grands défenseurs des droits ouvriers, dans cette province, nous déclarait dernièrement qu'il "avait rencontré chez les ouvriers de Sorel une rare intelligence des questions sociales, un magnifique esprit de solidarité et une détermination à toute épreuve. Si la victoire des syndicats nationaux et de la C.T.C.C. a pu être aussi éclatante, cela dépend de l'énergie et du cran de la classe ouvrière soreloise.

Le confrère Harmégnies a ajouté que "la fructueuse campagne d'organisation lancée par les syndicats avait entraîné de nombreuses démissions parmi les membres de l'Internationale."

Cette attitude des ouvriers de Sorel est facile à comprendre à la lumière des faits. D'abord, l'Internationale leur promettait les mêmes salaires que ceux payés aux employés de chemin

de fer, alors que les opérations techniques, le travail d'atelier et les différents métiers ne sont pas semblables. En outre, les ouvriers de Sorel connaissaient les manoeuvres de l'Internationale pour diviser les employés; ils savaient que la compagnie elle-même protégeait cette

union infidèle à la classe ouvrière.

Les négociations pourront donc commencer prochainement. A vous tous, employés de Sorel Industries et de Marine Industries, d'appuyer vos négociateurs, de serrer les coudes et d'être de vrais unionistes. Le

succès ne dépend maintenant que de votre attitude énergique et tenace.

Vous avez manifesté votre solidarité lors de l'organisation, nous ne doutons plus qu'elle sera la même au cours des négociations.

## Une perte pour Marquette Un gain pour les ouvriers

DIRECTEUR DE L'ORGANISATION



Le confrère René Harmégnies que la C.T.C.C. vient de nommer directeur général de l'organisation de notre mouvement.

L'un des plus grands défenseurs de la classe ouvrière et des droits syndicaux dans cette province, il a contribué dans une large part au progrès de la C.T.C.C.; cette nomination est de nature à réjouir tous nos syndiqués et leur permet d'envisager l'avenir avec encore plus de confiance et d'enthousiasme.

Le confrère Harmégnies est actuellement à Sorel, où il dirige l'organisation des chantiers maritimes. Grâce au magnifique esprit de solidarité manifesté par les travailleurs sorelois, une première victoire vient de couronner la campagne d'organisation.

Les ouvriers de David & Frère Ltd, de Sorel, abandonne l'union d'un seul homme pour joindre les rangs de notre puissant mouvement ouvrier.

Lors d'une réunion, tenue dernièrement, à Sorel, les employés de David & Frère, quittaient définitivement les rangs de l'Association Ouvrière Canadienne de Paul-E. Marquette pour s'affilier au Conseil central des Syndicats nationaux de Sorel et à la C.T.C.C., l'un des plus puissants organismes ouvriers du Canada.

C'est ce que nous apprenions du confrère René Harmégnies, directeur de l'organisation de la C. T. C. C. Ce dernier nous déclarait en outre que "ces employés avaient laissé l'union de Marquette, parce qu'ils ne pouvaient obtenir satisfaction avec un tel mouvement ouvrier, contrôlé par un seul homme et qui peut s'effondrer d'une semaine à l'autre.

M. Harmégnies avisera prochainement la compagnie de l'ouverture des prochaines négociations. Le syndicat entend obtenir de nombreuses améliorations, dont une substantielle augmentation de salaires.

Ce dernier exemple apporte une preuve de plus de la confiance que manifestent les ouvriers à l'égard du vrai syndicalisme et de la défiance qu'ils ont pour les unions plus ou moins indépendantes.

## La fin du chômage d'ici peu aux chantiers de Lauzon et Sorel

L'on sait que la Marine Industries a terminé récemment l'exécution de certains contrats de construction maritime, et qu'un grand nombre de travailleurs avaient dû être mis en chômage.

M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., que nous avons interrogé à ce sujet a déclaré: "Il est exact que j'ai accompagné le député fédéral de Richelieu-Verchères auprès de l'honorable B. Claxton, et je dois féliciter M. Cournoyer pour l'excellent travail qu'il a accompli en faveur des ouvriers des chantiers maritimes de Sorel. Son intervention a été efficace et le Ministre de la Défense Nationale a fait une déclaration encourageante sur-le-champ.

"J'avais été mis au courant de la situation à Sorel par notre Directeur de l'organisation, M. René Harmégnies, et je me suis empressé de communiquer avec M. Cournoyer qui a obtenu immédiatement les entrevues né-

cessaires avec les autorités fédérales afin de discuter les problèmes ouvriers de Sorel.

"La direction de la Marine Industries avait également saisi les autorités fédérales du chômage à Sorel et se préoccupe d'obtenir de nouveaux contrats. Le Ministre de la Défense nationale nous a informé de ce fait, et a ajouté que les démarches des employeurs, du député fédéral et des ouvriers seraient considérées, et que dans un avenir rapproché, les chantiers maritimes de Sorel connaîtront un regain d'activités.

Les autorités fédérales étudient également la situation dans d'autres chantiers maritimes, comme à Lauzon et ailleurs, et il y a lieu de croire qu'un programme d'assez grande envergure, sur une période assez étendue, pourra améliorer le sort des ouvriers intéressés dès que les détails en auront été arrêtés par le gouvernement."

## LA VIE SYNDICALE !

